



Nieul87

Mairie de Nieul

87510

Tel 05.55.75.80.23

Membres :	19
Présents :	11
Représentés :	7
Abstention :	0
Exprimés :	18
POUR :	18
CONTRE :	0

2026/72

Envoyé en préfecture le 15/10/2026

Reçu en préfecture le 15/10/2026

Publié le 15/10/2026

ID : 087-218710705-20261013-DL_2026_72-DE

EXTRAIT du Registre des

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le treize octobre, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de M. Laurent Bila, Maire. Date de la convocation : 8 octobre deux mil vingt-six.

Présents : MM. Bila Laurent, Ruaud Jean-Luc, Mme Chaumont Marie-Claude, M. Auzemery Laurent, Mme Giannoni Virginie, M. Pagnou Pascal, Mmes Lecointre Marie-France, Malric Claire, Bruyère Nathalie, MM. Crespy Benjamin, Détienne Aurélien

Absents excusés : M. Quette Pierre, M. Moulaine Charles donne procuration à Mme Bruyère Nathalie, Mme Gaspard Céline donne procuration à M. Ruaud Jean-Luc, Mme Reaully Paola donne procuration à M. Bila Laurent, Mme Boulesteix Myriam donne procuration à Mme Chaumont Marie-Claude, Mme Piralla Sandra donne procuration à Mme Malric Claire, M. Mazin Clément donne procuration à M. Auzemery Laurent, M. Tronche Imanol donne procuration à Mme Giannoni Virginie

Secrétaire de séance : M. Auzemery Laurent

Objet : Dotation pour l'acquisition de petits matériels – Temps périscolaire – Atelier Cré 'Activités – Année scolaire 2026/2027

Depuis l'année scolaire 2024-2025, dans le cadre du temps périscolaire de garderie de 16h30 à 18h30, l'association Cré 'Activités anime un atelier de 16h30 à 18h30 une fois par semaine auprès d'enfants de l'école élémentaire.

Les objectifs de ces ateliers sont de permettre aux enfants de se familiariser avec les travaux d'aiguilles, de collage, etc. ... et de réaliser des objets qu'ils emporteront une fois terminés.

Ces échanges intergénérationnels permettent aux enfants d'acquérir des savoir-faire traditionnels, d'affiner la maîtrise du geste, de travailler la confiance en soi, de se recentrer après une journée de classe.

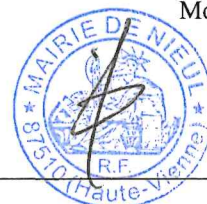
Pour cela, il est proposé de verser une dotation de 400 € (quatre cents euros) pour l'achat de petits matériels (tissus, fils, laine, outils, ...), **pour l'année scolaire en cours.**

Cette somme sera versée en une fois au cours du 4^{ème} trimestre 2026.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser une dotation de 400 € (quatre cents euros) en une fois au cours du 4^{ème} trimestre 2026, pour l'année scolaire 2026/2027.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Nieul le 15 octobre 2026

Le secrétaire de séance,
Laurent Auzemery.



Monsieur le Maire,
Laurent Bila.